

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/134
12 novembre 2001

(01-5737)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

SWAZILAND

Déclaration de S.E. M. Abednego Mandla Ntshangase Ministre des affaires étrangères et du commerce

C'est un honneur et un plaisir pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée. Permettez-moi avant tout de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de cette réunion. Au nom de ma délégation, je voudrais remercier le gouvernement et le peuple qatariens pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui nous ont été réservés depuis notre arrivée dans cette belle ville de Doha. Je voudrais féliciter le gouvernement qatarien pour l'excellente organisation de cette conférence et pour la qualité des moyens qu'il a mis à notre disposition.

Permettez-moi de faire quelques observations sur certaines questions. En ce qui concerne les questions de mise en œuvre, ma délégation est d'avis qu'il s'agit là d'un point très important. Aussi, l'absence de progrès réels dans ce domaine est-elle plutôt décevante. Les questions de mise en œuvre encore en suspens doivent être réglées à l'amiable avant la prochaine session de la Conférence. Les pays développés ne se sont pas acquittés de certaines de leurs obligations découlant du Cycle d'Uruguay si bien que certains avantages qui devaient en résulter pour les pays en développement ne se sont pas encore concrétisés. Les pays en développement ont eux aussi certaines obligations dont ils ne sont pas en mesure de s'acquitter faute de moyens. Je pense donc qu'une assistance financière et technique devrait être fournie aux pays en développement pour les aider à comprendre et à mettre en œuvre les engagements qu'ils ont contractés dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, auraient en outre besoin d'une assistance technique pour les aider à comprendre les questions en cours de négociation à l'OMC ainsi que pour développer une capacité locale d'élaboration des politiques commerciales.

Ma délégation sait que certains Membres ont proposé de nouvelles questions pour la négociation. En ce qui concerne les questions de Singapour et les nouvelles questions, je suis toutefois d'avis que l'on poursuive le programme de travail en cours et que l'on effectue des études pour permettre aux pays en développement, en particulier ceux qui n'ont pas de missions permanentes à Genève, de bien comprendre les questions avant de se lancer dans des négociations à grande échelle. Je pense donc que les questions de Singapour et les nouvelles questions devraient être abordées à la prochaine session de la Conférence.

En ce qui concerne les négociations prescrites, ma délégation souhaite faire des observations au sujet de l'Accord sur l'agriculture. Les économies de la plupart des pays en développement reposent sur l'agriculture. Elle représente la part la plus importante du produit intérieur brut et elle est la source principale de création d'emplois, d'exportations et de recettes en devises nécessaires au financement des activités de développement. Ma délégation est d'avis que l'Accord sur l'agriculture devrait inclure des préoccupations autres que commerciales telles que la promotion du développement rural et la sécurité alimentaire. Dans les pays en développement, y compris le mien, la majorité de la population vit dans des zones rurales et le développement de ces zones est donc une priorité si l'on

veut lutter contre la pauvreté à la base et finir par l'éliminer. La question de la sécurité alimentaire doit aussi être abordée dans la mesure où un certain nombre de pays en développement sont des importateurs nets de produits alimentaires.

En conclusion, je souhaiterais évoquer une autre question importante qui est celle du traitement spécial et différencié. Puisqu'il s'agit là d'un principe fondamental de l'OMC, je pense qu'il devrait être incorporé dans les accords et règles futurs de l'OMC. Nous demandons donc aux pays développés de s'engager fermement à assurer que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié soient des dispositions dignes de ce nom et opérationnelles et qu'elles répondent aux besoins de développement des pays en développement. En outre, les dispositions relatives au traitement spécial et différencié des pays en développement devraient être rendues juridiquement contraignantes et exécutoires, sans quoi elles seront dépourvues de sens.
